

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



Déclaration du Sénégal au Débat général

57^{ème} session de la Commission « Population et Développement des Nations Unies »

Thème : l'évaluation de l'état d'avancement de l'application du programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement durable à l'horizon 2030 au cours de la Décennie d'action et de réalisation pour le développement durable

Du 29 Avril au 03 Mai 2024 à New York

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Depuis 1994, date d'adoption du programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), les pays en développement font face à des défis majeurs pour atteindre les objectifs de ce Programme.

Plus de 750 millions de personnes dans le monde ne mangent pas à leur faim. 10% de la population mondiale vit dans l'extrême pauvreté, presque la moitié de la population mondiale n'a pas accès à Internet, 600 millions d'africains n'ont pas accès à l'électricité, et finalement des millions de personnes se battent pour satisfaire des besoins élémentaires tels que la santé, l'éducation et l'accès à l'eau potable.

Le fardeau de la dette plombe les efforts consentis par beaucoup de pays en développement dans la réalisation du programme d'action de la CIPD. Les pays en développement, africains en particulier, supportent des coûts d'emprunt jusqu'à 8 fois supérieurs à ceux des pays développés. L'Afrique dépense plus d'argent pour rembourser sa dette que d'investir dans la santé.

Nous devons donc trouver des solutions à l'environnement international trop contraignant et peu favorables aux pays vulnérables, mais également à la mobilisation internes des ressources, devenue difficile à cause des impacts de la pandémie et des tensions géopolitiques.

Voilà, à mon avis, ce que doit être le point de départ de l'évaluation de l'état d'avancement de l'application du programme d'action de la CIPD : s'attaquer aux véritables obstacles à la

réalisation de ce programme et au sein duquel la question économique et financière occupe la place centrale.

Monsieur le Président,

Le Sénégal continue de mener des politiques hardies pour réaliser le programme d'action de la CIPD, en mettant sur pied beaucoup d'initiatives. Je vais en citer quelques-unes.

Premièrement, le renforcement de la protection sociale pour les couches vulnérables. Le Sénégal a lancé en 2022 un programme national de transfert monétaire pour soulager près de 400 000 ménages, protéger les groupes vulnérables et lutter contre l'extrême pauvreté. Il vient en appoint aux programmes déjà existants tels que le Programme national de Bourse de Sécurité familiale (PNBSF), la Couverture Maladie Universelle (CMU) et la distribution de Cartes d'Égalité des Chances (CEC) au profit des personnes handicapées.

Deuxièmement, la promotion de l'employabilité des jeunes, l'auto-emploi et l'entrepreneuriat rapide avec un accent particulier sur les Micros, Petites et Moyennes Entreprises des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeurs agricoles et de services surtout en milieu rural.

Cela a permis la mise sur pied des projets et programmes structurants pour, entre autres, transformer des produits agricoles, réduire la pauvreté en milieu rural et atteindre la sécurité alimentaire. Par exemple, au moins 50% des emplois créés par le Projet de zone de transformation agro-industrielle (PZTA) ou Agropole sont dévolus aux femmes. 60% des emplois créés par l'Agence nationale d'insertion et de développement agricole (ANIDA) sont aussi pour les femmes, soit 27 984 sur 46 640 (la BAD est un des principaux partenaires de l'agence). Sans oublier le Programme des domaines agricoles communautaires qui va aménager 30 000 hectares de terres et créer 300 000 emplois pour les jeunes cette année, et une part importante reviendra aux femmes.

Troisièmement, l'élargissement de ses stratégies de développements dans les domaines de la santé, y compris la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, de la dignité et de l'égalité, ainsi que de la mobilité.

Monsieur le Président,

Bien que des progrès aient été notés, il nous reste des efforts à faire à l'horizon 2030 pour atteindre à la fois les ODD et les objectifs du programme d'action de la CIPD. Cela nécessite le renforcement de la coopération internationale mais également, et surtout la prise en compte des réalités sociales, culturelles et économiques de nos pays.

Enfin, le droit souverain de chaque pays d'appliquer les recommandations du programme d'action de la CIPD, conformément à sa législation nationale et à ses priorités de développement doit être de mise.